



Agence des Quais

35 rue de la République
60100 CREIL
03 60 46 90 35

Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge du vendeur

BIEN A USAGE D'HABITATION		LOCATION								
PRIX DE COMMERCIALISATION	FORFAIT OU % DU PRIX DE VENTE MAXIMUM	Frais d'Etats de Lieux	3 € / m ²	A la charge du locataire et A la charge du bailleur						
jusqu'à 49 999€	5 000,00 €		8 € / m ²							
50 000€ à 99 999€	10,00 %	Visite, constitution du dossier, rédaction du contrat	10 € / m ² en zone tendue	A la charge du locataire et A la charge du bailleur						
100 000 à 119 000€	9,00 %	Frais d'entremise et de négociation, Dossier de demande d'autorisation*	100 €	A la charge du bailleur						
120 000 € à 149 999€	8,00 %	Frais supplémentaires pour un logement meublé	100 €	A la charge du bailleur						
150 000€ à 179 000€	6,50 %	Parking / Box	100 €	A la charge du locataire et A la charge du bailleur						
180 000 à 299 999€	6,00 %									
à partir de 300 000€	5,00 %	LOCAUX PROFESSIONNELS								
		30% HT du montant du loyer annuel HT	Réparti par moitié sur le bailleur et le preneur							
TERRAINS	10,00 %									
PARKING / BOX	2 000,00 €									
BIENS SPECIAUX	sur devis									
ESTIMATION										
150 € Offert en cas de mise en vente à l'agence ou offre promotionnelle										

Barème valable à compter du 11/01/2024

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

La recherche et la mise en place d'un locataire



Prise de connaissance du bien (typologie, diagnostics, superficie, descriptif)



Estimation de la valeur locative en fonction du marché local



Diffusion de l'annonce sur la totalité des sites partenaires



Constitution et vérification des dossiers locataires



Organisation des visites



Proposition à l'assurance GLI ou au propriétaire des dossiers retenus



Rédaction et signature d'un bail sécurisé par signature électronique



Etat des lieux d'entrée

TARIF

Visite du logement, constitution de dossier, rédaction de bail :
8€/m² ou 10€/m² si zone tendue



Etat des lieux d'entrée : 3€/m²



11€ TTC/m² ou 13€ TTC/m² *

* par m² de surface habitable

Prestations	EASY	MAXI
Mise en place du mandat de gestion	✓	✓
Demande d'autorisation de louer et déclaration de louer	✓	✓
Envoi de l'avis d'échéance à votre locataire mensuellement	✓	✓
Délivrance d'une quittance de loyer	✓	✓
Envoi mensuel d'un relevé de gérance par email	✓	✓
Révision annuelle du loyer en fonction de l'indice IRL	✓	✓
Paiement des charges de copropriété au syndic sur demande	✓	✓
Récupération de la taxe d'ordures ménagères auprès du locataire	✓	✓
Emission d'un projet de déclaration de revenus fonciers	✓	✓
Suivi des travaux, établissement de devis, commandes et règlements des fournisseurs	✓	✓
Suivi digital de votre parc locatif	✓	✓
Garantie Loyers impayés		✓
Déclaration et suivi des loyers impayés		✓
Paiement assuré le 25 de chaque mois (jour ouvré)		✓
Détioriations immobilières jusqu'à 10 000€		✓
Protection juridique jusqu'à 15 000 €		✓
Agrément GLI en 2 heures ouvrés*		✓

LOYERS > Nos taux sont dégressifs	EASY	MAXI
Un bailleur peut cumuler ses différents loyers pour bénéficier de la dégressivité	TTC	TTC
Loyers hors charges inférieurs à 1500€	7,70%	10,50%
Loyers hors charges compris entre 1500€ et 2000€	6,70%	9,50%
Loyers hors charges supérieurs à 2000€	5,70%	8,50%

Prestations occasionnelles	Tarifs
Suivi des gros travaux dépassant le cadre de l'entretien courant	120.00€/heure
Gestion des impayés hors lots assurés en GLI, suivi dossier conciliation, ...	120.00€/heure
Vacation horaire (si déplacement sur site nécessaire)	120.00€/heure
Frais d'envoi de courriers	3€ + Frais de timbres
Box ou parking	10% TTC

*Engagement de l'assureur

Barème valable à compter du 23/10/2025

Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandant. Les honoraires de gestion sont 100 % déductibles des revenus fonciers (selon Loi de Finances en vigueur). Taux de TVA en vigueur : 20 %, sauf TVA DOM-TOM 8,50%



Agence des Quais

L'esprit coopératif,
ça change l'immobilier.

PERCEVEZ VOTRE LOYER TOUS LES MOIS

À DATE FIXE ET QUOI QU'IL ARRIVE

GARANTIE TOTALE
CONTRE
LES
LOYERS IMPAYÉS !

- ✓ **Vous percevez votre loyer et vos charges en totalité chaque mois**
Aucune rupture de paiement, même en cas d'impayés
- ✓ **Aucun délai de carence en cas d'impayés**
Votre agence continue de vous verser votre loyer à date fixe
- ✓ **Indémnisation illimitée**
- ✓ **Vous ne payez pas de franchise**
jusqu'à expulsion du locataire
- ✓ **Vous êtes couvert contre les dégradations immobilières**
jusqu'à 10 000€
- ✓ **Protection juridique incluse**
jusqu'à 15 000€
- ✓ **Vos primes d'assurance sont 100% déductibles**
de vos revenus fonciers
- ✓ **Agrément GLI en 2h ouvrée**



Orpi Agence des Quais
agencedesquais@orpi.com
03 60 46 90 35
35 Rue de la République
60100 CREIL